

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

9.1

SEANCE DU 24 MAI 2013

Date de convocation  
02/05/2013

Date d'affichage  
02/05/2013

Nombre de membres

En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 11  
Pouvoirs : 1

Objet :  
Avis sur  
l'installation de  
l'usine SECOIA sur  
le territoire de la  
commune de  
Dampierre

/

Vu le mail des services de la DDT de l'Aube stipulant le délai d'un mois après clôture pour que le conseil municipal se réunisse afin de se prononcer sur le caractère d'utilité publique du projet SECOIA

Vu les remarques et doléances des habitants, des agriculteurs, des organismes agricoles et autres, lors de l'enquête publique clôturée le 30/04/2013 concernant l'installation de SECOIA sur la commune de Dampierre ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- EMET un avis favorable à l'installation de SECOIA sur son territoire mais aux conditions expresses suivantes :
  - Le respect des engagements du Ministère de la Défense
    - de soumettre le projet aux procédures du droit commun, qui ne sont pas obligatoires s'agissant de terrain militaire, les installations et les activités pendant toute la durée d'exploitation du site et cela dans la plus grande transparence (cf. du Ministère de la Défense du 3 octobre 2002) ;
    - d'assujettir les installations et les activités à la fiscalité locale (CFE et CVAE anciennement TP)

Une garantie du Ministère de la Défense que ce droit commun sera bien appliqué en sortant l'emprise de l'usine et sa route d'accès de l'enceinte militaire durant toute la durée de l'exploitation du site. Procédures du droit commun apparemment non respectées pour le classement du projet ASTRIUM (classé ICPE qui eut été SEVESO bas dans le domaine public, alors que le projet initial avait été classé SEVESO.

- La mise en place d'un groupe de travail avant le début des travaux se transformant en C.S.S. à la mise en route de l'usine comprenant des élus locaux, des agriculteurs parmi les plus exposés, des représentants des acteurs socio-économiques durant la durée des travaux. Elle assurera

**Objet :**  
**Avis sur**  
**l'installation de**  
**l'usine SECOIA sur**  
**le territoire de la**  
**commune de**  
**Dampierre**

auprès de la population l'information sur l'évolution du chantier, son impact et ses nuisances sur l'environnement.

- Des contrôles réguliers initiés et à sa demande par la C.S.S. des installations, de la qualité de l'eau, de l'air, des sols dans et hors enceinte militaire, des productions agricoles par des organismes indépendants aux frais de l'exploitant pendant toute la durée d'exploitation du site et aussi longtemps que nécessaire. Ceux-ci pour protéger au mieux la santé des populations et de préserver les intérêts des agriculteurs.
- La réalisation d'un inventaire de l'état des sols avant la mise en route de l'usine avec des prélèvements d'échantillons sur les parcelles les plus exposées et ce, dans un périmètre déterminé, afin d'établir un point zéro référence en cas de pollution pour indemnisation
- La garantie d'une parfaite maîtrise des populations de grand gibier sur l'ensemble de la zone zoulou.

Le Maire certifie que  
la présente  
délibération a été  
déposée en  
Préfecture de l'Aube  
au titre du contrôle  
de la légalité  
le  
et qu'elle a été publiée  
ou notifiée  
le

Le Maire